RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00024
Numéro SIREN : 321 175 747
Nom ou dénomination : FOGEX

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001344

Dépôt au Greffe le :
- 6 MAI 2021
TRIBUNAL de COMMERCE
de MÂCON

FOGEX
Société par actions simplifiée au capital de 283 800 euros
Siège social : 644 Rue des Grandes Teppes – Espace d'Activités de Sennecé
71000 SENNECÉ LES MÂCON

321 175 747 RCS MÂCON

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le quinze janvier.

Au siège social.

LE SOUSSIGNE :

La société FX HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 1 602 000 euros dont le siège social est fixé 644 Rue des Grandes Teppes à SENNECÉ LES MÂCON (71000) et qui est immatriculée sous le n°515 134 583 RCS MÂCON, représentée par son Président en la personne de Monsieur Thierry ANDRE,

Associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »),

En présence de :

- ***La société ANDRE LE GROUPE**, immatriculée sous le n°517 220 364 RCS DIJON et représentée aux présentes par son Président en la personne de Monsieur Thierry ANDRE,*
- ***La société FX PARTENAIRE**, immatriculée sous le n°831 349 907 RCS MÂCON et représentée aux présentes par son Président en la personne de Monsieur Julien MASSA,*
- ***Monsieur Jérôme LECLERCQ**, demeurant à La Chassagne à NEUVILLE LES DAMES (01400),*
- ***Monsieur Julien MASSA**, demeurant 1106 Chemin de Verneuil à CHARNAY LES MÂCON (71850),*

en leur qualité de seuls associés de la société FX HOLDING, aux fins de validation des décisions ci-dessous prises,

A pris les décisions infra relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur Général ; non remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

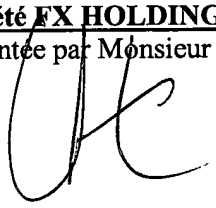
L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Anne GUILLEMIN-LECLERCQ de ses fonctions de Directeur Général, effective le 30 septembre 2020, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME DÉCISION

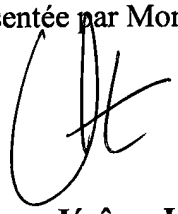
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé, avec le Président de la Société et les associés de la société FX HOLDING, le présent procès-verbal.

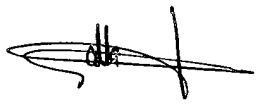
La société FX HOLDING
Représentée par Monsieur Thierry ANDRE



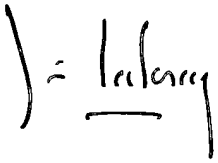
SAS ANDRE LE GROUPE
Représentée par Monsieur Thierry ANDRE



SAS FX PARTENAIRE
Représentée par Monsieur Julien MASSA



Monsieur Jérôme LECLERCQ



Monsieur Julien MASSA



Monsieur Thierry ANDRE

